

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 23/09/2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Aurélien GIRAUDON, Charlotte de VILLIERS, Virginie AUDUREAU, Sylvie CAILLAUD, Emilie DESLANDES, Alexandra FONTENEAU, Pierre GABARD, Yannis LIBAUD, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Christine NAULIN, Raphaël PIET, Cyril RAUTURIER.

Secrétaire de séance : Christine NAULIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

2026-58-05 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE- UNC

Cette année, la Commune de Saint Mars la Réorthie recevra les six autres communes de la paroisse pour la commémoration du 11 novembre.

A cette occasion, l'UNC a sollicité l'Institut Musical de Vendée pour assurer l'animation de la commémoration. Le coût du déplacement et de la prestation est de 500 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

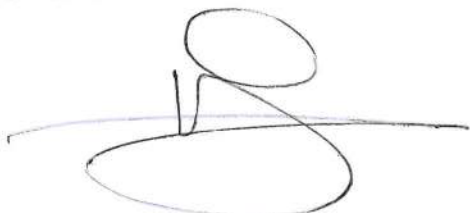
Vu la demande de l'UNC en date du 8 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 « Pour », 1 « Abstention »),

DECIDE

- d'accorder à l'UNC une subvention exceptionnelle de 500 € pour la venue de l'Institut Musical de la Vendée pour l'animation de la cérémonie du 11 novembre,
- le versement de ladite subvention.

Le Secrétaire de séance,
Christine NAULIN



Le Maire,
Patrice BERTRAND

